

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET
DE SÉCURITÉ SUR SES ACTIVITÉS ET L'ÉTAT DE
LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE
Doc. Assembly/AU/4(XXIX)**

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique;
2. **FÉLICITE** le CPS, la Commission et les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR) pour leur engagement et leurs efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique ; et à cet égard, **PREND NOTE AVEC APPRÉCIATION** des efforts intensifs déployés par le Président de la Commission pour appuyer les processus de paix sur le continent;
3. **FÉLICITE** le Président Mohamed Abdullahi Mohamed pour son élection comme Président de la République fédérale de Somalie ; **SE FÉLICITE** des progrès continus accomplis en Somalie, tout en reconnaissant les défis auxquels le pays est confronté ; **RÉITÈRE SON APPEL** aux États membres de l'UA et à la communauté internationale pour qu'ils poursuivent et accroissent leur soutien politique, financier et logistique à la Somalie et à l'AMISOM, afin de permettre la pleine stabilisation de la Somalie, en particulier pour la réforme de la sécurité qui permettra l'opérationnalisation de l'Architecture nationale de sécurité ; **RAPPELLE** le communiqué du CPS du 6 septembre 2016, appelant le Conseil de sécurité des Nations Unies, dans le prolongement de sa Résolution 2244(2015), à lever l'embargo sur les armes imposé à la Somalie, soulignant que ceci constitue un aspect essentiel de la reconstruction des institutions de sécurité somaliennes ; **EXPRIME SA PRÉOCCUPATION** face à la menace que al-Shabaab continue de faire peser sur la paix et la sécurité en Somalie, et encore une fois, **CONDAMNE** fermement les attaques terroristes menées par al-Shabaab contre les populations civiles innocentes, l'AMISOM et les forces somaliennes ; **EXPRIME ÉGALEMENT SA PRÉOCCUPATION** face à la résurgence des activités de piraterie au large des côtes de la Somalie ; **DEMANDE** à l'UA et aux partenaires internationaux de l'UA de coordonner leur appui, à travers le mécanisme de mise en œuvre du Pacte de sécurité convenu lors de la Conférence de Londres, tenue le 11 mai 2017, en vue d'optimiser l'impact des efforts conjoints en appui aux forces de sécurité nationales somaliennes ; **SE FÉLICITE** à cet égard, de la mise en place du Groupe de travail conjoint UA-Somalie qui constitue le meilleur cadre d'harmonisation des efforts de soutien des partenaires ; **EXPRIME SA PRÉOCCUPATION PROFONDE** face à la situation humanitaire catastrophique qui prévaut en Somalie et **APPELLE** la communauté internationale à apporter un soutien accru,

afin de répondre à l'assistance dont ont besoin les populations somaliennes touchées;

4. **EXPRIME SA PROFONDE PRÉOCCUPATION** face à la détérioration continue de la situation au Soudan du Sud et **APPELLE UNE FOIS ENCORE** les parties du Soudan du Sud à faire preuve de leadership et à assumer leur responsabilité en vue de mettre fin à la longue souffrance de leur propre peuple ; **SE FÉLICITE** du lancement du Dialogue national initié par le Président Salva Kiir Mayardit et **EXHORTE** les parties prenantes sud-soudanaises à assurer son indépendance et impartialité inclusives ; **FÉLICITE** le Haut Représentant de l'UA pour le Soudan du Sud, l'ancien Président Alpha Oumar Konaré, pour ses efforts visant à aider les différents acteurs au Soudan du Sud à trouver des réponses aux défis auxquels ils sont confrontés, par un dialogue constructif, comme convenu par l'UA, les Nations Unies et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), lors de leur réunion du 29 janvier 2017, et **SOULIGNE LA NÉCESSITE** d'un engagement formel continu des trois institutions ; **ENTÉRINE** les décisions du 31^e Sommet extraordinaire de l'IGAD, tenu le 12 juin 2017, en particulier en ce qui concerne la convocation urgente du Forum de haut niveau pour la revitalisation de l'Accord de paix ; et à cet égard, **FÉLICITE** le Président Yoweri Museveni et le Gouvernement de l'Ouganda pour leurs efforts visant à faire face aux défis au Soudan du Sud ; **DEMANDE INSTAMMENT** aux forces gouvernementales et aux groupes armés de déposer les armes et de s'engager dans un processus politique constructif pour s'attaquer aux causes profondes des défis auxquels le Soudan du Sud est confronté ; **EXPRIME SA PRÉOCCUPATION** face à la situation humanitaire au Soudan du Sud et **EXHORTE** la communauté internationale à apporter l'assistance nécessaire aux personnes dans le besoin au Soudan du Sud et aux pays voisins ; à cet égard, **APPELLE** le Gouvernement d'unité nationale de transition, le SPLM-IO et tous les groupes armés à respecter strictement le Droit humanitaire international, en ce qui concerne les agences et les travailleurs humanitaires, afin d'assurer ou de faciliter l'accès et l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations dans le besoin;
5. **SE FÉLICITE** de l'amélioration significative constatée dans la situation politique et sécuritaire au Darfour, ainsi que des conclusions du Dialogue national et de la formation d'un nouveau gouvernement d'unité nationale et **EXHORTE** les autorités soudanaises à poursuivre leurs efforts de sensibilisation ; **PREND NOTE** des recommandations du rapport sur la revue stratégique conjointe UA-Nations Unies soumises sur le retrait et la reconfiguration des forces de la MINUAD et **SOULIGNE** que le processus doit être mené de manière progressive et harmonieuse, afin d'assurer que la population civile n'est pas mise en danger ; **SOULIGNE LA NÉCESSITÉ** pour la communauté internationale d'apporter le soutien nécessaire au Gouvernement soudanais dans ses efforts en vue de la reconstruction post-conflit au Darfour, en particulier dans les zones qui seront évacuées par la MINUAD ; en particulier, **PREND NOTE** des mesures déjà prises par les États-Unis d'Amérique pour alléger le régime de sanctions

imposées au Soudan et **ATTEND AVEC INTÉRÊT** la levée complète des sanctions lors de la revue prévue le 12 juillet 2017 ; **FÉLICITE** le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA pour ses efforts constants visant à aider les Soudanais à trouver des solutions pacifiques à leurs multiples défis et **L'ENCOURAGE** à continuer de privilégier un processus inclusif pour faciliter les prochaines étapes du processus de paix ; **EXHORTE** tous les mouvements armés à s'engager sans délai dans les négociations de paix;

6. **FÉLICITE** les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud pour avoir conclu des accords visant à assurer l'opérationnalisation du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance des frontières (JBVMM) ; à cet égard, **APPELLE** à la tenue urgente et sans condition de la réunion du Comité conjoint de sécurité (JSC), qui a été déjà reportée, afin de trouver des solutions aux questions en suspens entre les deux pays ; et **EXHORTE** le Soudan et le Soudan du Sud à convoquer des réunions plus régulières du Mécanisme politique et de sécurité conjoint (JPSM), afin de trouver des solutions aux questions en suspens entre les deux pays, en particulier celle relative à la mise en place du JBVMM.
7. **APPELLE** à la mise en œuvre urgente de l'Accord du 20 juin 2011 sur l'administration et la sécurité du territoire d'Abyei, en particulier la création du Conseil, de l'Administration et des Services de police ; **REND HOMMAGE** à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour sa contribution au maintien de la paix et de la stabilité sur le territoire d'Abyei;
8. **PREND NOTE** du retrait des troupes de l'État du Qatar de la frontière entre Djibouti et l'Érythrée, et **APPELLE** Djibouti et l'Érythrée à faire preuve de retenue dans leur conflit frontalier ; **ENCOURAGE** le Président de la Commission, avec l'appui nécessaire des deux pays, à poursuivre ses efforts en vue de trouver une solution pacifique au différend et d'assurer la normalisation des relations de bon voisinage entre Djibouti et l'Érythrée;
9. **EXPRIME ENCORE UNE FOIS SA PRÉOCCUPATION** face à l'impasse politique persistante et à la situation sécuritaire en Libye ; **EXHORTE** les parties libyennes à surmonter leurs différends politiques actuels en vue de réajuster, par consensus, l'Accord politique libyen afin de permettre sa mise en œuvre rapide, de manière à créer les conditions propices à un dialogue inclusif pour la réalisation d'une paix et d'une réconciliation durables en Libye ; **REND HOMMAGE** au Comité de haut niveau de l'UA pour la Libye, présidé par Son Excellence le Président Denis Sassou Nguesso, de la République du Congo, qui a tenu sa troisième réunion le 2 juillet 2017, en marge de la session ordinaire de la Conférence ; **SE FÉLICITE** de la visite entreprise en Libye par une délégation ministérielle de l'UA, y compris le Commissaire à la paix et à la sécurité ; **SE RÉJOUIT** des efforts déployés par les pays voisins, ainsi que par le Haut Représentant de l'UA pour la Libye, l'ancien Président Jakaya Kikwete, et

les Nations unies pour leur engagement continu dans la recherche d'une solution durable à la crise libyenne;

10. **APPELLE** l'ensemble des acteurs congolais à œuvrer à la préservation des acquis encore fragiles sur la voie de la paix et de la stabilité en RDC, en particulier la mise en œuvre effective et consensuelle de l'Accord du 31 décembre 2016, en vue de la tenue des élections en décembre 2017 ; à cet égard, **SE FÉLICITE** des initiatives prises à ce jour par le Président Congolais, y compris l'envoi, les 29 et 30 mai, à Kinshasa, d'une mission conduite par le Commissaire à la paix et à la sécurité et composée de représentants des Nations Unies, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), de la Communauté pour le développement l'Afrique australe (SADC), des institutions garantes de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la Région, signé le 24 février 2013, à Addis-Abeba ; **FÉLICITE** le Gouvernement de la RDC pour sa décision de financer le processus électoral à travers le budget de l'État et de mettre à la disposition de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) les moyens nécessaires à l'organisation des élections ; **APPELLE** à la désignation urgente du Président et des membres du Conseil national de suivi de l'Accord (CNSA), en vue d'établir le calendrier électoral ; **EXPRIME SA PROFONDE PRÉOCCUPATION** face à la situation sécuritaire et humanitaire qui prévaut dans la province de Kasai ; **SOULIGNE LA NÉCESSITÉ** de prendre toutes les mesures nécessaires pour relancer le processus de coopération et de stabilisation en RDC et dans la région, conformément à l'Accord-cadre ; **APPELLE** les Nations Unies, les pays contributeurs de troupes à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation du Congo (MONUSCO), les garants de l'Accord-cadre et les pays membres de la CIRGL et de la SADC à apporter tout l'appui nécessaire à cet effet;
11. **RÉAFFIRME** son attachement à la résolution pacifique de la crise au Burundi à travers le lancement rapide d'un dialogue inclusif inter-burundais, sous l'égide de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), avec l'appui de l'UA, sous la direction du Médiateur de la CAE, le Président Yoweri K. Museveni de l'Ouganda, et de son Facilitateur, l'ancien Président Benjamin Mkapa de la Tanzanie, et **INVITE** tous les Burundais à prendre une part active et sans conditions à ce processus ; **APPELLE** les autorités burundaises à prendre toutes les dispositions nécessaires pour bâtir le consensus le plus large possible autour du processus de révision de la constitution en cours, avec la participation de tous les Burundais et sur la base des Accords d'Arusha de 2000 ; à cet égard, **RÉAFFIRME** la disponibilité de la Délégation de haut niveau des chefs d'État et de gouvernement de l'UA à aider dans les efforts visant à trouver une solution durable à la crise au Burundi ; **APPELLE** à la signature rapide du Mémoire d'entente relatif aux activités des Observateurs des droits de l'Homme et des Experts militaires de l'UA ;

12. **EXPRIME SA PROFONDE PRÉOCCUPATION** face à la détérioration de la situation sécuritaire en République centrafricaine (RCA) et **CONDAMNE FERMEMENT** les attaques contre la population civile et les troupes de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA), ainsi que les activités déstabilisatrices des groupes armés et **EXIGE** que ces derniers s'engagent résolument dans les programmes de DDR et dans le processus de pacification du pays ; **RÉAFFIRME SON PLEIN APPUI** à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en RCA et **APPELLE** toutes les parties prenantes centrafricaines, les Nations Unies et les autres partenaires à soutenir ce processus ; **SE FÉLICITE** de la signature, le 19 juin 2017, à Rome, sous la facilitation de la communauté Sant' Egidio, de l'accord entre les groupes armés y compris un cessez-le-feu sur l'ensemble du territoire national ; **EXHORTE** les États membres et les partenaires à poursuivre et intensifier leur assistance à la RCA et à apporter leur contribution aux efforts de stabilisation, de reconstruction et de développement post-conflit en cours en RCA ;
13. **APPELLE** tous les acteurs politiques en Guinée Bissau à respecter et à mettre en œuvre, sans plus tarder, l'Accord de Conakry d'octobre 2016 , et le **EXHORTE** à s'abstenir de toute action ou déclaration susceptibles d'aggraver les tensions et d'inciter à la violence ; **FÉLICITE** la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour ses efforts continus en faveur d'une paix et d'une stabilité soutenues en Guinée-Bissau;
14. **ENCOURAGE** les acteurs libériens à poursuivre ensemble l'œuvre de consolidation de la paix dans leur pays, en particulier à travers la création des conditions favorables à la tenue d'élections paisibles, justes et transparentes, avec le soutien de la région, à travers la CEDEAO, et la communauté internationale dans son ensemble;
15. **CONDAMNE FERMEMENT** la mutinerie en Côte d'Ivoire et **RÉAFFIRME L'IMPÉRATIF** pour les forces de défense et de sécurité de rester strictement subordonnées aux autorités civiles ; **RÉITÈRE SON SOUTIEN** au Gouvernement de Côte d'Ivoire pour ses efforts visant la consolidation de la réconciliation, qui permettra le renforcement de la paix et de la stabilité dans le pays, en vue de maintenir la croissance économique élevée dans l'intérêt du peuple ivoirien;
16. **FÉLICITE** les nouvelles autorités de Gambie et la CEDEAO pour leurs efforts conjoints visant à promouvoir une paix, une stabilité et un rétablissement socio-économique durables dans le pays et les **ENCOURAGE** à continuer dans cette voie ; **RÉAFFIRME** l'appui total de l'UA au processus de stabilisation, à la reconstruction post-crise et au développement en Gambie et **INVITE** les États membres, en mesure de le faire, à détacher des experts dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de la justice et du développement, conformément à la décision de la 694^e réunion du Conseil de paix et de sécurité ;

FÉLICITE le Président de la Commission d'avoir dépêché une mission de haut niveau d'évaluation des besoins en Gambie ;

17. **EXHORTE ENCORE UNE FOIS** toutes les parties maliennes à redoubler leurs efforts pour surmonter les défis liés à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, seul cadre en mesure d'assurer durablement la paix et la réconciliation au Mali ; **SE FÉLICITE** à cet égard, des avancées enregistrées au cours de la période, notamment la mise en place des autorités intérimaires et la tenue de la Conférence d'entente nationale ; **RÉAFFIRME SA FERME CONDAMNATION** des attaques terroristes ignobles contre les populations civiles, les forces maliennes et internationales de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de l'Opération Barkhane. **SE FÉLICITE** de l'initiative opportune des pays du G5 Sahel, à savoir le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, qui a abouti à la création de la Force conjointe du G5 Sahel ; **SE RÉJOUIT** de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies de la Résolution 2359 (2017) saluant le déploiement de la Force conjointe du G5 et **EXPRIME SON APPRÉCIATION** à l'Union européenne pour l'appui financier apporté à l'initiative du G5 Sahel ; **DEMANDE** à la Commission d'organiser, dans les meilleurs délais possibles, une réunion des pays membres du Processus de Nouakchott, pour examiner l'appui qu'ils pourraient apporter à l'initiative du G5 Sahel, dans le contexte de la Stratégie de l'UA pour la région du Sahel;
18. **SOULIGNE** que le terrorisme continue d'être l'une des plus grandes menaces à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement dans les États membres et les régions de l'UA et **NOTE** que les groupes terroristes affiliés à Al-Qaida et au soi-disant État islamique (EI) ont continué d'être actifs en Somalie, en Libye, dans le bassin du Lac Tchad et dans la région du Sahel ; **RÉAFFIRME SA CONVICTION** que la victoire dans la lutte contre le terrorisme, la radicalisation, l'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée, n'est possible que dans la coopération, la solidarité et l'action collective ; A cet égard, **SOULIGNE LA NÉCESSITÉ** pour les États membres de mettre en œuvre les instruments africains et internationaux pertinents de lutte contre le terrorisme et de puiser des cadres de coopération existants, en particulier le Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT) , le Comité des Services de renseignement et de sécurité en Afrique (CISSA) et le Mécanisme africain de coopération policière (AFRIPOL) ; **SOULIGNE** l'importance des Processus de Nouakchott et de Djibouti, qui doivent être renforcés en vue de leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans les efforts visant à renforcer la coopération et la coordination dans la lutte contre le terrorisme;
19. **FÉLICITE** la Force multinationale mixte (FMM) des États membres de la Commission du bassin du Lac Tchad (CBLC), à savoir le Nigéria, le Niger, le Cameroun et le Tchad, plus la République du Bénin, pour les avancées notables enregistrées dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram et les **ENCOURAGE** à poursuivre les efforts, avec l'appui de l'UA et de la communauté

internationale ; **EXPRIME SA PRÉOCCUPATION** face à la situation humanitaire dans la partie nord-est du Nigéria, résultante de la situation sécuritaire, et **EN APPELLE** à la communauté internationale pour qu'elle apporte l'assistance nécessaire, à la mesure des besoins des populations affectées de la région ; **NOTE AVEC APPRÉCIATION** que, grâce aux efforts de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de Résistance du Seigneur (ICR-LRA), en particulier sa composante militaire, la Force régionale (FRI), ne représente plus une menace militaire directe pour les États de la région ; à cet égard, **FÉLICITE** les pays de la région pour leur contribution inestimable à cet effort et **SOULIGNE LA NÉCESSITÉ** de tout mettre en œuvre pour que le retrait des forces ougandaises et américaines ne remettent pas en cause les acquis enregistrés ; **INVITE** les pays membres de l'ICR-LRA à poursuivre leur action contre la LRA, avec le soutien des États membres de l'UA, les Nations Unies et les partenaires.

20. **RECONNAÎT** les progrès accomplis dans l'opérationnalisation et la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), en synergie avec l'Architecture de gouvernance en Afrique (AGA) ; **ENCOURAGE** les CER/MR et la Commission de l'UA, avec le soutien des Nations Unies, de l'Union européenne et d'autres partenaires, et la participation de la société civile à poursuivre les efforts visant à assurer le plein fonctionnement de toutes les composantes de l'APSA, sous la direction du Conseil de paix et de sécurité ; **PREND NOTE** des mesures prises en ce qui concerne la Force africaine en attente (FAA), en particulier la revue de sa doctrine et la prochaine vérification des annonces de contribution faites par les régions ; **ATTEND AVEC INTÉRÊT** l'inauguration de la Base logistique continentale à Douala, au Cameroun ; **PREND ÉGALEMENT NOTE** des activités entreprises dans le cadre de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC), en particulier en ce qui concerne l'état de préparation, conformément à la Déclaration de Luanda de décembre 2016;
21. **APPELLE** les États membres et les CER/MR à accorder la priorité à la mise en œuvre du Cadre de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit, et à s'engager encore davantage dans l'Initiative de solidarité africaine qui doit être considérée **comme** une priorité dans l'esprit de la solidarité africaine ; **EXPRIME SON APPRECIATION** aux partenaires et **ENCOURAGE** à poursuivre et à intensifier leur appui aux activités de consolidation de la paix et de reconstruction post-conflit de l'UA ;
22. **RÉAFFIRME LA NÉCESSITÉ IMPÉRIEUSE** pour l'Afrique, dans le cadre de l'APSA, de privilégier et de renforcer son action dans le cadre de la prévention des crises et des conflits ; à cet égard **EXHORTE** le Conseil de paix et de sécurité, le Groupe des sages, et la Commission, en relation étroite avec les États membres et les CER/MR, en étroite coopération avec les Nations Unies et d'autres acteurs compétents, à redoubler d'efforts dans la prévention des conflits, en particulier en ce qui concerne les violences et les conflits liés aux

élections, conformément aux dispositions pertinentes du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité et de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ;

23. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** des mesures prises en vue de la mise en œuvre de ses décisions sur le Fonds de la paix de l'UA ; **ENTÉRINE** le communiqué de la 689^e réunion du CPS, en particulier les structures de gouvernance et les critères d'éligibilité au Fonds de la paix, en tenant compte de la représentation des États membres de l'UA dans les structures de gouvernance du Fonds de la paix, sur la base du principe de la représentation régionale et des modalités de mise en œuvre du fonds, en plus des coûts de fonctionnement du Fonds : **ENTÉRINE ÉGALEMENT** la portée des opérations à soumettre, au cas par cas, à l'autorisation par le Conseil de sécurité des Nations Unies et au financement **subséquent** par les contributions mises à recouvrement au budget des Nations Unies ; **EXPRIME SA GRATITUDE** aux États membres qui ont déjà libéré leurs contributions annuelles au Fonds de la paix et **EXHORTE** ceux qui ne l'ont pas encore fait à prendre les dispositions nécessaires pour payer leur contribution le plus tôt possible ; **REND HOMMAGE** au Haut Représentant pour le Fonds de la paix et le financement de l'Union, M. Donald Kaberuka, pour ses efforts inlassables en vue de la mise en œuvre du Fonds de la paix de l'UA ;
24. **SE RÉJOUIT** de la signature, le 19 avril 2017, du Cadre UA-Nations Unies pour un partenariat renforcé dans le domaine de la paix et de la sécurité et **DEMANDE** au Président de la Commission, notamment par l'intermédiaire de son Haut représentant pour le Fonds de la paix et le financement de l'Union, le Dr Donald Kaberuka, de continuer d'interagir avec les Nations Unies en vue d'assurer davantage de soutien aux efforts de paix de l'UA, conformément au chapitre VIII de la Charte des Nations Unies ; à cet égard, **DEMANDE ÉGALEMENT** au Président de la Commission de poursuivre les consultations politiques pour assurer, au cours de l'année 2017, une résolution substantielle du Conseil de sécurité de l'ONU sur l'utilisation des contributions mises en recouvrement pour soutenir les missions mandatées ou autorisées de l'UA en 2017 ;
25. **SE FÉLICITE** de l'engagement du Groupe A3, l'Égypte, l'Éthiopie et le Sénégal, à continuer à promouvoir et à défendre les intérêts et les positions communes africaines sur les questions de paix et de sécurité qui préoccupent l'Afrique, au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies, conformément aux conclusions des séminaires de haut niveau sur la paix et la sécurité tenus à Oran, en Algérie ; **FÉLICITE** l'Égypte et l'Éthiopie pour les communications faites au CPS sur les activités du Groupe A3 depuis janvier 2017 ; **FÉLICITE EN OUTRE** la Côte d'Ivoire et la Guinée équatoriale pour leurs élections au Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2018-2019, et **ATTEND AVEC INTÉRÊT** leur contribution à la promotion des préoccupations et des intérêts communs de l'UA au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies, conformément à la décision de la Conférence de janvier 2016 ;

26. **ENTÉRINE** les conclusions de la Retraite du Conseil de paix et de sécurité sur la mise en œuvre des conclusions des retraites successives du CPS et des décisions connexes adoptées de 2007 à 2016, tenue du 3 au 5 mai 2017, à Kigali.